



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
HANAU LA PETITE PIERRE

PETITE ENFANCE

02/11/2020

## ACTUALISATION PROTOCOLE D'ACCUEIL DANS LE CADRE DU CONFINEMENT NATIONAL A COMPTER DU 30 OCTOBRE 2020

Les protocoles COVID-19 en date du 01.10.2020 sont maintenus, les seuls changements à souligner sont les suivants :

- L'établissement maintient autant que possible sa pleine capacité d'accueil.
- L'accueil se fait en groupes distincts et en limitant au possible le mélange entre les groupes :
  - ↳ L'accueil des enfants des différents secteurs peuvent être regroupés lors de temps limités : lors de l'ouverture le matin et de la fermeture le soir.
  - ↳ La taille de chaque groupe est autant que possible réduite à 20 et ne peut excéder 30 enfants.
  - ↳ Les enfants de groupes distincts peuvent se croiser brièvement dans un même lieu (dans l'atrium) lors de leur arrivée ou de leur départ.
  - ↳ Les espaces d'accueil (salle d'art plastique par exemple) peuvent être alternativement utilisés par des enfants de différents groupes, sous réserve du lavage des mains et d'un nettoyage des surfaces lors de chaque changement de groupe.  
Cette recommandation vaut également pour les équipements divers, les jouets et les structures de jeu extérieures ou intérieures.
- Selon le respect des consignes sanitaires :
  - o Les professionnelles peuvent intervenir auprès des différents groupes.
  - o L'accueil des stagiaires et des intervenants professionnelles ou bénévoles extérieurs à la structure est maintenu.
  - o Les sorties extérieures sont maintenues.
- Nettoyer régulièrement au cours de la journée les surfaces fréquemment touchées par les enfants ou les adultes (ex. poignées de porte, robinets, etc.), au moins deux fois par jour (une fois par l'équipe et l'autre fois par l'agent chargé de l'entretien des locaux).
- Les parents des enfants et autres adultes présents dans la structure maintiennent une distance d'1 mètre entre eux et vis-à-vis du ou des professionnelles. Limiter les temps de transmissions à 15 minutes.
  - ↳ Sauf dans le cas des adaptations lorsqu'une présence plus longue est nécessaire.
  - ↳ Au besoin, un marquage au sol à l'entrée du mode d'accueil peut être réalisé afin de faire patienter les personnes dans le respect d'une distance d'1 mètre entre chaque groupe parent-enfant et d'éviter les concentrations dans le SAS d'entrée de l'établissement d'accueil.